



*Le Conseil Syndical*  
*conseil-syndical@mazeleyre.fr*

# Rapport d'activité du Conseil Syndical

*Etabli en vue de l'Assemblée Générale  
statuant sur l'exercice 2022-2023*

A l'occasion de l'Assemblée Générale de fin 2023, le Conseil Syndical vous présente son dix-huitième rapport annuel d'activité. Il a pour but de faire un tour d'horizon des événements et dossiers de l'exercice passé (juillet 2022-juin 2023) dans notre copropriété et d'aborder les perspectives futures.

Il est disponible (ainsi que les précédents) sur le site web de la résidence <http://mazeleyre.fr>

Vous pouvez trouver également sur le site l'historique des convocations et PV d'AG, du RCP (règlement de copropriété), ainsi que nos archives des plans. N'hésitez pas à le consulter pour les documents de référence !

## Bilan du Conseil Syndical

Le mode de fonctionnement du Conseil Syndical, présidé par Olivier PAOLI (Bat H), reste basé sur des réunions mensuelles (généralement en début de mois), réunions plénières auxquelles s'ajoutent la réunion de préparation à l'assemblée générale tenue en présence du syndic (deuxième quinzaine de septembre) et des points mensuels avec le syndic (Mme PRUDHOMME) pour le suivi régulier des travaux et dossiers en cours. En outre et selon les besoins, d'autres réunions peuvent être tenues avec nos fournisseurs (par exemple avec SFFE pour la chaufferie...), ou avec le syndic (par exemple pour la validation des relevés individuels des compteurs d'eau, ou pour le contrôle des comptes de l'exercice). Cette année, le travail en commission a également l'objet de nombreuses réunions pour le ravalement, le chauffage, la mise en concurrence du syndic, le dossier de la construction sur la terrasse du bâtiment C...

Notre gardien M. GASPARD nous informe régulièrement des divers événements marquants ou des travaux en cours... M. GASPARD diffuse également à l'intention de tous les résidents (par SMS et/ou liste de messagerie) quelques informations en cas d'événements marquants (travaux, incidents, recommandations...).

Le Conseil Syndical se compose actuellement de dix membres. Un début de renouvellement a eu lieu ces deux dernières années, mais nous continuons cependant nos appels aux bonnes volontés pour étoffer et élargir le conseil syndical et y apporter de nouvelles compétences. Le suivi et le contrôle de la gestion de la copropriété doit être l'affaire de tous, des plus âgés aux plus jeunes, des plus anciens aux plus récents. Les membres du Conseil Syndical sont tous des bénévoles qui consacrent le temps qu'ils peuvent à cette activité. Ils sont vos représentants et nous demandons à tous d'être indulgents, de les aider dans leur travail et de leur faciliter la tâche.

## Le Syndic Nexity

Nexity Le Chesnay est le syndic de notre copropriété depuis fin 2016 et nous avons eu une stabilité appréciable avec la même gestionnaire durant toute cette période. Mme Prudhomme connaît bien la copropriété et l'ensemble des acteurs. Cependant, le mandat de Nexity arrivant à échéance, une commission du conseil syndical a prospecté et rencontré plusieurs syndicats afin de pouvoir proposer une alternative qui vous est soumise dans les résolutions.

## Point sur les consommations énergétiques

### ➔ Chauffage

Les consommations et les coûts du gaz ont fait l'objet d'un suivi attentif tout au long de l'année. Pour l'exercice 2022/2023, la consommation s'établit à 1752 MWh (contre 2318 MWh en 2022), en baisse de 24% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est due à une saison hivernale un peu plus clémente (2020 DJU contre 2044 DJU) mais surtout à une meilleure efficacité.

Notre facture annuelle de gaz a été de 102 k€ (101 680,06 €), en baisse de 26%. Nous profitons depuis 2020 d'un contrat à prix très compétitif. Il est arrivé à expiration à fin juin 2023. Lors de la dernière AG, nous avons exprimé nos craintes d'une augmentation démesurée (de 4 à 5 fois) de nos coûts d'approvisionnement. La situation en mai lors de la négociation de notre nouveau contrat a été meilleure qu'anticipée, le prix du gaz ayant largement baissé sur le premier semestre 2023. Parmi les fournisseurs contactés, EDF nous a proposé un contrat inférieur d'environ 10% aux autres, et nous avons conclu un contrat à prix fixe pour trois ans. Le coût de la molécule seule est d'environ trois fois plus élevée que celui du précédent contrat. En raison des coûts annexes non négligeables (abonnement, TICGN, TQD, CEE...), le coût résultant sur une saison de chauffe sera de 70% à 100% plus élevé, ce qui se traduit par une dépense supplémentaire de 70 k€ à 100 k€.

Face à cette augmentation importante, il est légitime de se poser toutes les questions sur les moyens de réduire notre consommation. Tout d'abord par l'urgence d'un ravalement avec isolation thermique (le dossier est abordé par la suite). Ensuite par l'examen du service fourni par la chaufferie, en terme de température délivrée ou de durée de la période de chauffe. Nous vous proposons de fixer un montant maximum pour notre facture du gaz affecté au chauffage à environ deux fois le montant dépensé sur l'exercice 2022/2023 soit 110 k€.

Le budget total de la chaufferie (gaz, électricité, contrats d'entretien, petits travaux...) est de 135 868 € et il a été inférieur à la moyenne des dix dernières années (143 k€).

La répartition entre les trois usages (chauffage résidence, chauffage U, production ECS) est de respectivement 54%, 19% et 27%.

Pour rappel, la répartition des charges de chauffage est effectuée selon une grille définie par les émissions calorifiques des radiateurs avec un Delta T 50°C tel que défini par la norme NF CE 442. Suite au vote de l'AG du 19 novembre 2007, la grille initiale a été constituée en mai 2008 sur la base des relevés effectués par la société EUROTEC, puis approuvé par l'AG du 11 décembre 2008. Les mises à jour peuvent être effectuées annuellement en fonction des changements de radiateurs, sur la base d'une déclaration de chaque copropriétaire. Cependant, certains copropriétaires s'étant abstenus de communiquer les changements, nous attirons donc votre attention pour l'obligation de déclaration des modifications avec fourniture des factures ou notices des radiateurs mis en service.

Concernant le confort intérieur, il est important de rappeler l'amélioration pouvant être apportée par un nettoyage ou un remplacement des convecteurs (environ la moitié des 687 corps de chauffe sont encore d'origine, avec un âge approchant le demi-siècle) et surtout un changement des fenêtres (double ou triple vitrage), celles d'origine étant extrêmement peu isolées. Attention cependant à conserver une ventilation minimale afin d'éviter la condensation, l'humidité et les moisissures. Il est aussi rappelé que, pour des raisons de corrosion, les radiateurs en aluminium sont interdits (cf. PV AG du 22 mai 2012) ainsi que toutes parties en cuivre (canalisation ou soudures).

### ➔ Eau Chaude Sanitaire (ECS)

La production d'eau chaude représente plus du quart de l'activité de la chaufferie. La consommation annuelle est de l'ordre de 2300 m<sup>3</sup> soit une moyenne de 6.3 m<sup>3</sup> par jour. La production est en réalité saisonnière, avec un creux en été où nous descendons à moins de 3 m<sup>3</sup>/jour et un pic en hiver avec un maximum de 8 à 9 m<sup>3</sup>/jour.

Le coût du réchauffage de l'ECS est resté stable. Le prix de l'eau chaude passe cependant de 20.52 €/m<sup>3</sup> à 20.79 €/m<sup>3</sup>, l'augmentation du coût étant due en totalité à l'augmentation du prix du mètre cube d'eau froide (de 4.49 € à 4.84 €).

L'attention des copropriétaires est attirée sur les conséquences de la hausse du coût du gaz dans notre nouveau contrat d'approvisionnement. Une projection amène un coût du mètre cube d'eau chaude aux environs de 30€ pour l'exercice en cours.

## ➔ **Electricité**

La consommation globale est de 71.322 MWh répartie à 53% pour la chaufferie, 24% pour les bâtiments, 23% pour les parkings. Nos consommations sont en légère baisse sur les quatre derniers exercices (71.322 MWh vs 72, 77 et 82 MWh), essentiellement grâce à l'utilisation généralisée des technologies LED, mais il n'y a pratiquement plus de gains possibles.

Nous disposons de 11 abonnements chez EDF (tarif bleu) et nous profitons toujours d'une certaine modération des prix (augmentations réduites et inférieures au coût réel). En quatre ans, le prix moyen du MWh (abonnement inclus) est passé de 174 € en 2018/2019 à 230 € en 2022/2023. Les prix ont fortement augmenté en 2023 et nous anticipons une hausse de plus de 20% sur l'exercice en cours (coût moyen à 280€/MWh). Nous recherchons donc des pistes d'économies et de sobriété.

## **Point sur les dossiers traités cette année**

### ➔ **Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur**

Le dernier ravalement dans la résidence date des années 1985-1986 (vote lors de l'AG du 23 octobre 1984) et les travaux et devis proposés lors de l'AG Extraordinaire du 10 janvier 2017 n'y avaient pas obtenu la majorité requise. A la suite de la décision prise lors de la dernière AG (abandon du projet de rénovation globale, recentrage sur un ravalement avec Isolation Thermique par l'Extérieur, délégation au CS pour choisir un architecte), la préparation du ravalement a été prise en charge par une commission associant des conseillers syndicaux et des copropriétaires n'appartenant pas à cette instance. Après la réception de nombreux cabinets, notre choix s'est porté sur EPAE (Boulogne-Billancourt) représenté par M. GARCIA. La commission a également sélectionné un diagnostiqueur pour effectuer un DAAT (Diagnostic Amiante Avant Travaux) qui a été réalisé courant septembre. Le résultat est conforme à nos attentes, la présence d'amiante n'étant détectée que dans les plaques constituant les allèges des cuisines.

M. GARCIA a débuté sa mission pour l'élaboration d'un cahier des charges, le lancement d'un appel d'offres et l'analyse des réponses. Cela nous amènera à la fin du printemps à vous présenter plusieurs propositions en Assemblée Générale Extraordinaire pour un ravalement en 2025. A noter que lors de la première réunion, nous avons exprimé notre inquiétude concernant les volets roulants et nous avons acté de l'absence d'isolation sur les retours des fenêtres.

Outre l'aspect esthétique, un ravalement avec ITE devrait nous amener un gain de 20 à 25% sur énergie chauffage. Cela permettrait aussi d'améliorer l'étiquette énergie de la résidence. Actuellement, nous sommes en D pour la partie consommation et en E pour la partie émission GES. A noter que suite à la réforme récente de l'étiquette, celle-ci ne comporte plus qu'une seule indication correspondant à la plus mauvaise des deux notes. Nous sommes donc officiellement classés en E.

### ➔ **PPT (Plan Pluriannuel de Travaux)**

Le Plan Pluriannuel de Travaux a été rendu obligatoire suivant un calendrier progressif (1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les copropriétés de 51 à 200 lots) et nous vous présentons donc plusieurs devis lors de cette AG.

Il s'agit d'une étude permettant de lister les travaux nécessaires, estimer le niveau de performance énergétique que ces travaux permettent d'atteindre, estimer leur coût et leur hiérarchisation, proposer un échéancier sur dix ans. Il est généralement associé avec un DTG (Diagnostic de Performance Energétique).

Le projet de PPT sera présenté lors de la prochaine AG et soumis au vote. Le PPT permet d'avoir une vision anticipée des travaux et coûts prévisibles, il est notamment transmis à l'acquéreur lors d'un projet de vente. Il devient ensuite la base pour établir la cotisation au fonds travaux (à la place d'un pourcentage sur le budget annuel).

### ➔ **Dossiers divers**

Pour rappel, les **fuites** sont lourdes de conséquences (particulièrement celles produisant des dégâts dans le supermarché). Dans le cas des réseaux d'évacuation, il est nécessaire rappeler sans cesse à tous que les évacuations d'eaux usées (toilettes, douches, éviers...) ne sont pas des poubelles et qu'elles ne doivent pas être utilisées à cette fin. En particulier, lingettes, serviettes hygiéniques et autres tissus sont totalement à proscrire.

Le remplacement régulier de **fontes** ou **canalisations** est effectué au fil de l'eau en fonction de fuites ou d'un constat de vétusté. Nous avons également continué la réfection des colonnes d'eaux usées à base d'un chemisage en résine. Plus chère que le remplacement des colonnes, cette méthode permet cependant d'éviter d'utiliser l'accès aux colonnes techniques dans les appartements, la plupart de ces accès nécessitant de casser les aménagements non démontables effectués par les copropriétaires.

Les **compteurs d'eau** individuels ont été changés au printemps et sont désormais équipés d'un système de télé-relève. Grâce à la mobilisation de notre gardien, l'opération s'est déroulée dans les temps et sans problème majeur. Les quelques anomalies de canalisations sont en cours de résolution. Le premier relevé de fin juin a permis de constater le fonctionnement correct de l'ensemble. Nous attendons encore les accès individuels qui doivent permettre à chacun de contrôler facilement sa consommation. Un accès général est disponible pour le syndic et nous vous demandons d'en autoriser l'accès au conseil syndical.

Suite au vote lors de la dernière AG, deux bacs de **compostage** ont été installés derrière le bâtiment E. Un premier bac pour le compostage, le deuxième bac contenant les feuilles mortes servant d'apport de matières sèches. Le fonctionnement du composteur est bon, les matières organiques se décomposent bien sans nuisances parfois évoquées (odeurs, rongeurs...). Un premier moment de convivialité a eu lieu le 2 juin dernier sous forme "d'apéro compost", avec la participation des équipes de la mairie qui ont contribué à l'installation de la station de compostage. Pour plus d'information et notamment le retour d'expérience, ainsi que les apports autorisés et ceux interdits, consultez [mazeleyre.fr/z165](http://mazeleyre.fr/z165)

La **fibre optique** reste un mirage pour tous les résidents... Nous avons cependant eu cette année une étape importante avec la mise à jour du dossier technique d'installation. Mais nous n'avons pour l'instant aucune visibilité sur la date à laquelle les travaux seront effectivement réalisés.

Les **travaux privatifs** d'aménagement sont source parfois de nuisances importantes (bruit, propreté des parties communes) pour le voisinage. Si vous envisagez des travaux, nous vous demandons de porter une attention accrue sur ces nuisances, et d'éventuellement les concentrer sur une période la plus courte possible. De même, nous attirons votre attention sur le fait que les travaux qui touchent aux parties communes ou à l'intégrité du bâtiment (retrait de murs porteurs, rainurages importants, installation de véranda, branchement sur les réseaux communs...) doivent nécessairement être approuvés en Assemblée Générale. Dans le cas où aucune demande n'a été faite, ou lorsque les travaux réalisés ne sont pas conformes à la demande approuvée en AG, la copropriété n'hésitera pas à défendre ses droits en justice. Un dossier est en cours à ce sujet.

Il importe également de respecter les règles, usages et décisions de la copropriété (forme et couleur des fenêtres, volets, stores, interdiction des radiateurs en aluminium et des raccords cuivre, respect des aérations...).

Du côté des **gardiens**, l'organisation actuelle (tâches, horaires...) donne satisfaction. Lors de leurs congés, ou en cas de maladie, le ménage hebdomadaire dans les bâtiments est confié à la société MAM tandis que le remplacement de M. GASPARD a été assuré par M. Julien GRELLEY moyennant un aménagement des horaires d'ouverture.

En ce qui concerne la **réception des colis** à la loge, il convient que chacun suive des règles simples et de bon sens. Privilégiez la livraison à domicile si vous êtes présent en journée chez vous. En cas de commande susceptible d'être livrée durant le WE, choisissez un retrait en point-relais ou sur les points de collecte proches (bornes automatiques). Il en existe plusieurs à Vaucresson pour Amazon (gare de Vaucresson, station BP) ou pour Colissimo/Chronopost (Super U, gare de Vaucresson). Le concept se déploie rapidement, pensez à tester et regarder régulièrement les possibilités. Evitez aussi de commander si vous êtes absent pour plusieurs jours, la loge n'étant pas assez grande pour stocker beaucoup de colis...

### ➔ **Dépenses**

Les comptes de l'exercice 2022/2023 vous sont présentés pour approbation lors de cette Assemblée Générale. Le montant global des dépenses s'établit à 467 628,37 euros. Il est en baisse de 5.9% par rapport à l'exercice précédent (480 k€) en raison du décalage de certains travaux. Il est aussi inférieur à la moyenne des dix dernières années (481 k€).

Les incertitudes sur le coût du gaz, mais aussi de l'inflation qui touche de nombreux matériaux et services, nous avaient contraint à augmenter l'année dernière notre budget prévisionnel en le passant à 650 k€. Nous avons désormais une meilleure visibilité et nous vous proposons de le ramener à 600 k€.

## ➔ Assemblée Générale

Seule une minorité de copropriétaires ont opté pour la **convocation dématérialisée**. Afin de diminuer les coûts de reproduction et d'envoi, mais aussi d'alléger les procédures complexes d'envoi recommandé, nous vous recommandons d'envisager au plus vite de basculer vers la dématérialisation.

L'Assemblée Générale de cette année se tient en présentiel, mais ceux qui n'y assistent pas peuvent toujours participer, soit en déléguant un **pouvoir** à une autre personne présente (ou à un conseiller syndical), soit en utilisant le vote par correspondance. A noter que le formulaire de vote, joint à la convocation, doit être réceptionné par le syndic au plus tard trois jours francs avant la date de la réunion. Eu égard aux explications et discussions en séances, ainsi qu'aux possibilités de modification des résolutions en cours d'AG, nous vous recommandons fortement de préférer la délégation de pouvoir au vote par correspondance.

**Pour ceux qui voteront quand même par correspondance, les explications et la position du Conseil Syndical seront publiés à partir du 25 novembre. Nous vous invitons à les consulter sur le site [mazeleyre.fr](http://mazeleyre.fr) avant de procéder à votre vote.**

## Perspectives

L'exercice précédent est resté très satisfaisant au niveau financier, dans la lignée des dernières années durant lesquelles nous avons pu conserver un niveau de charge raisonnable et constant.

Mais les prochains exercices seront forcément différents avec l'augmentation du coût du gaz. Nous continuerons bien entendu toutes nos actions pour la maîtrise des coûts avec en particulier un suivi précis des postes énergétiques.

En dehors du chauffage, le principal dossier de ce début d'année 2024 reste bien entendu la possibilité d'un ravalement avec isolation thermique dont les bâtiments actuels ont grandement besoin. Rendez-vous au printemps !

## Conclusions

Comme chaque année, ce rapport ne présente qu'un panorama très rapide et peut-être incomplet des dossiers en cours, traités ou à traiter au sein de la copropriété.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos réactions ([conseil-syndical@mazeleyre.fr](mailto:conseil-syndical@mazeleyre.fr)) ou à en discuter directement avec les conseillers syndicaux. Nous sommes à l'écoute de toutes vos propositions d'amélioration et nous apprécierons de pouvoir compter sur vos compétences et votre bonne volonté.

Nous tenons à remercier tous les membres du Conseil Syndical (et les membres externes des commissions) pour leur action et le temps consacré bénévolement durant cette année au suivi et à la gestion de la copropriété.

Nous remercions également nos gardiens, M. et Mme GASPAR pour leur travail au quotidien, ainsi que l'implication et la volonté d'amélioration au service de la copropriété.

Les dix membres du Conseil Syndical sont :

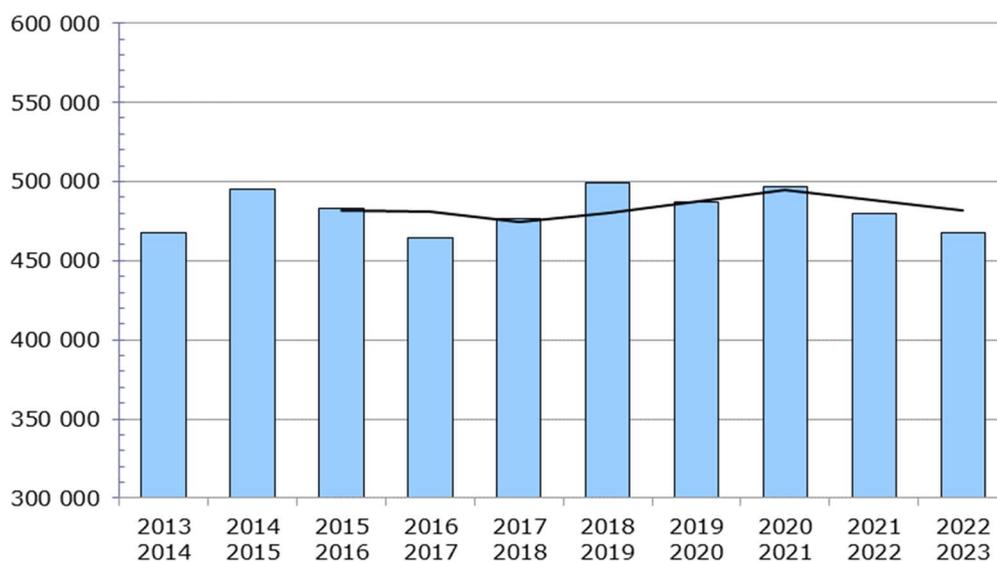
- Bâtiment A : Mme Véronique BREUVART
- Bâtiment C : Mme Marie Odile MASSA et M. Jean-François LEROOY
- Bâtiment F : Mme Sophie LE GALLE et M. Guillaume DRIESNER
- Bâtiment G : M. Jean-François DUVIVIER
- Bâtiment H : MM. André BARBE, Christian DICI et Olivier PAOLI
- Super U : M. Arnaud SEGONS, du Super U.

Document établi le 01/11/2023 par Olivier Paoli (H), président du Conseil Syndical de la résidence Mazeleyre et Jean-François Duvivier (G).

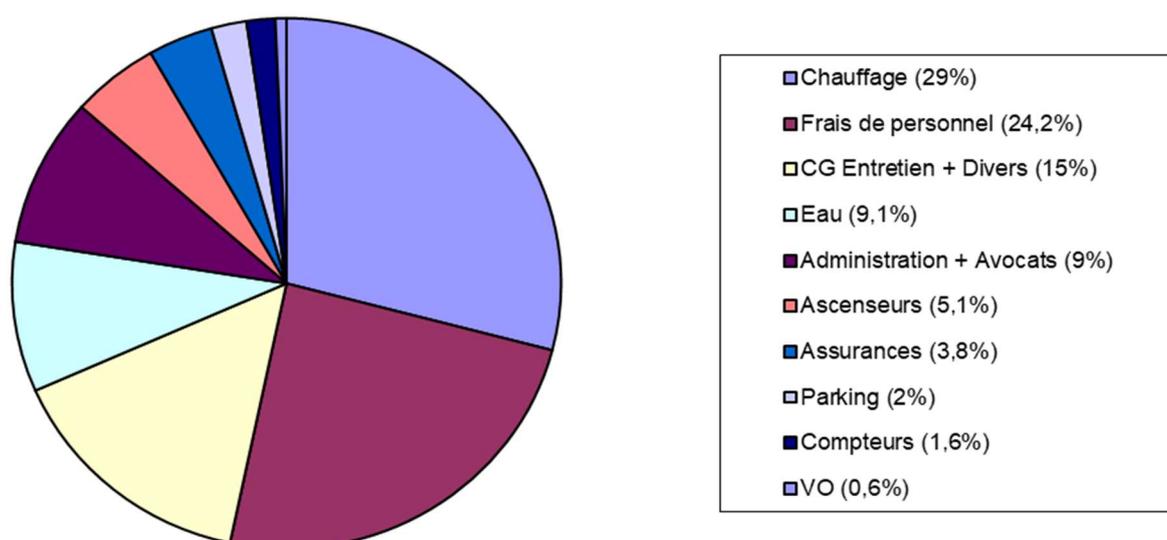
## Chiffres clés de l'exercice 2022/2023

---

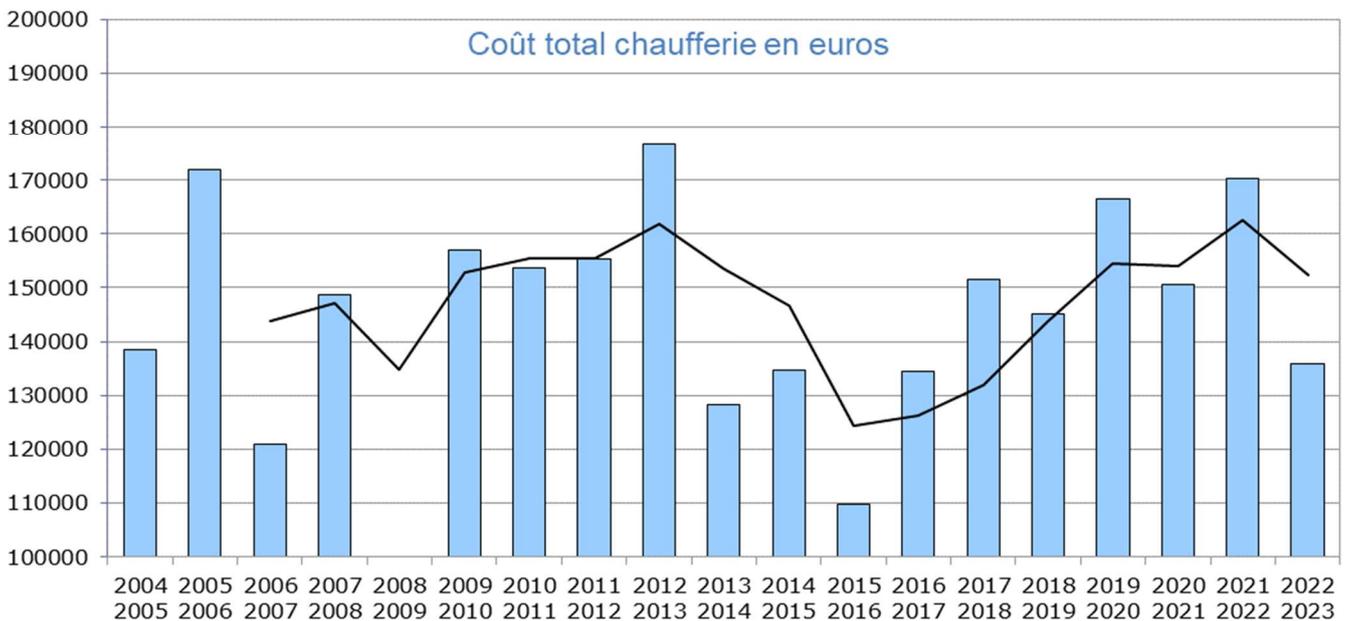
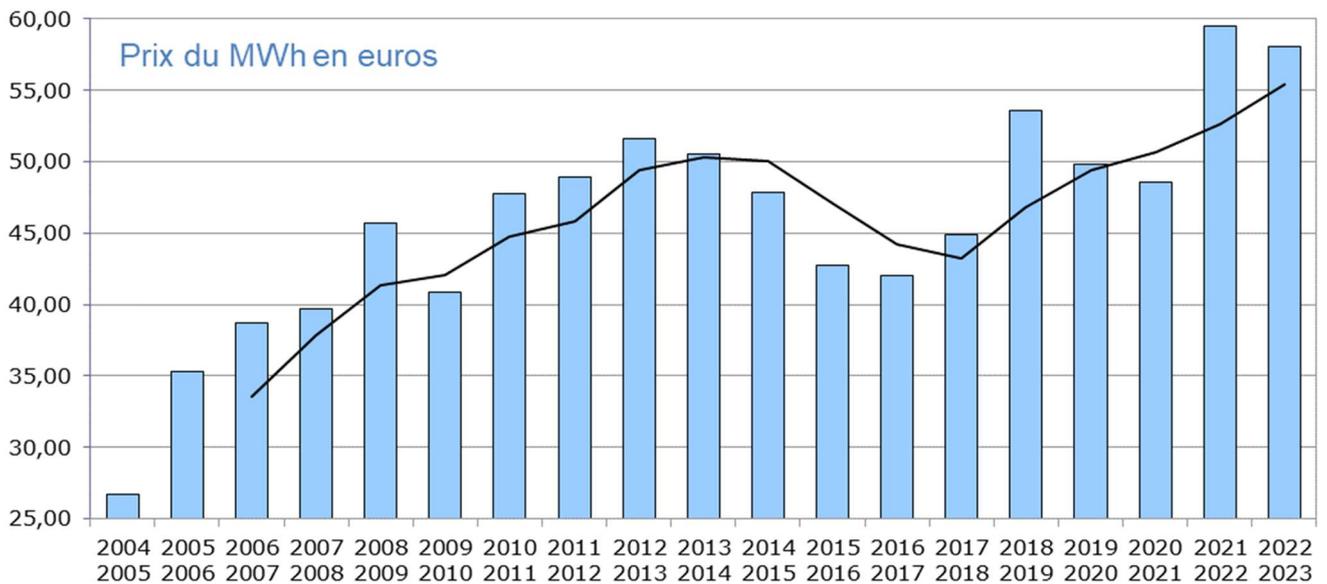
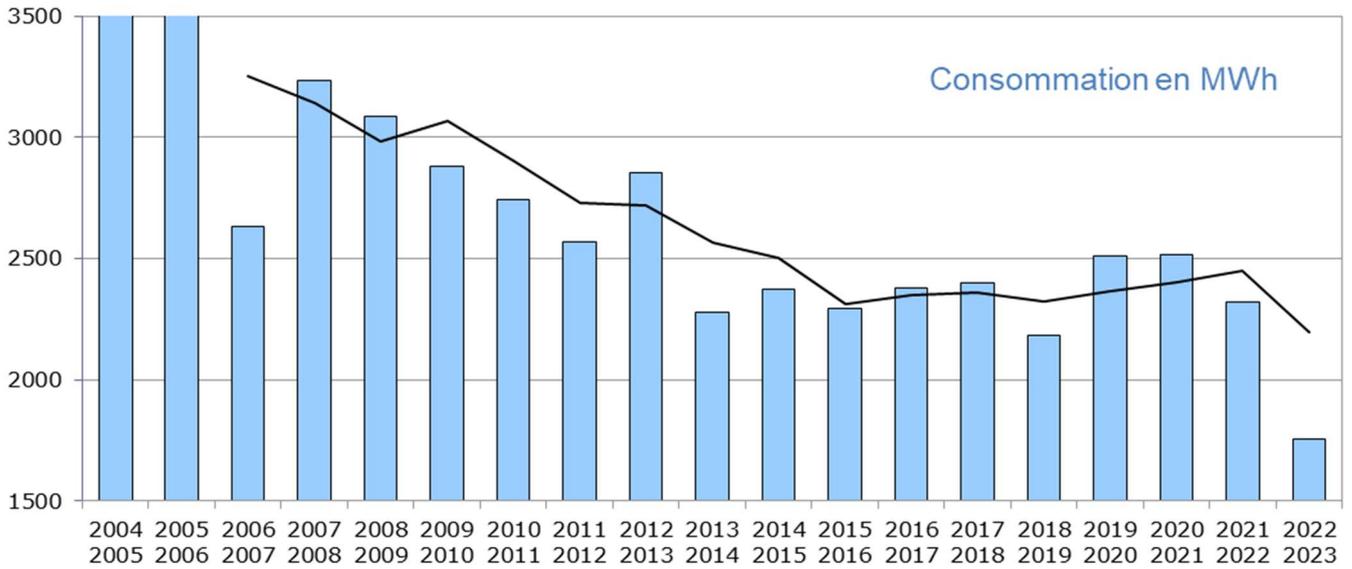
### Montant des dépenses de l'exercice en euros (sur dix ans)



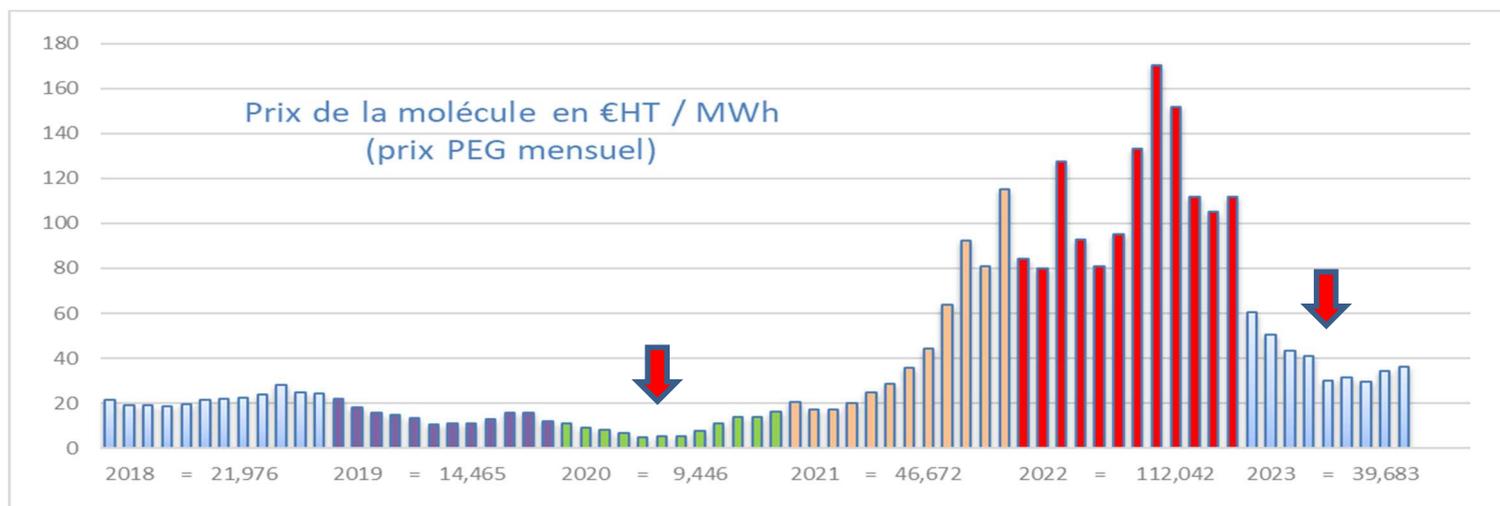
### Répartition des dépenses par grands postes



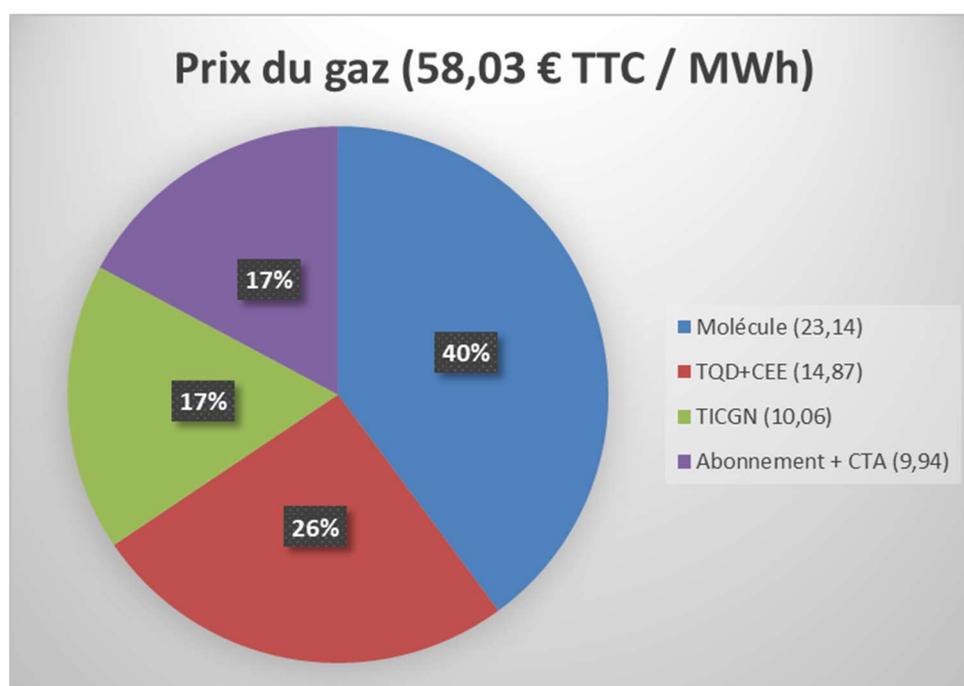
## GAZ : Evolution sur dix-neuf ans



## GAZ : Prix du marché et composantes

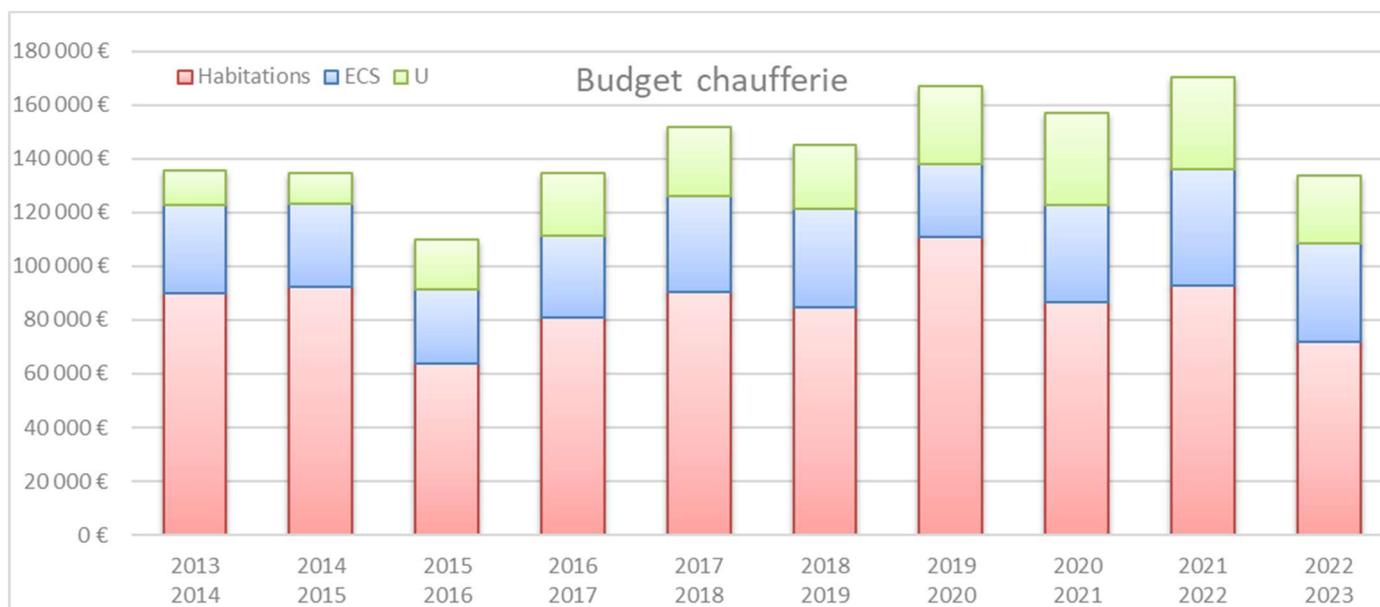
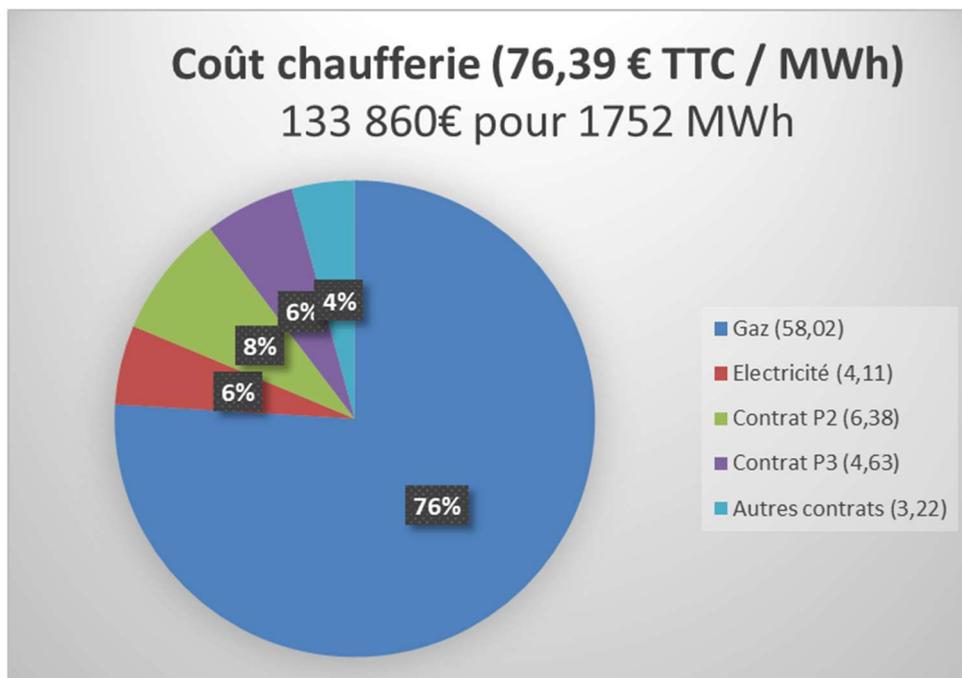


Notre ancien contrat avait été négocié en mai 2020, période extrêmement favorable au niveau des prix de la molécule (~5 €HT/MWh). Notre nouveau contrat a été négocié en mai 2023 (~30 €HT/MWh) et s'étend du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2026. Sur l'exercice 2022/2023, le prix de la molécule représente 40% du prix global du gaz.



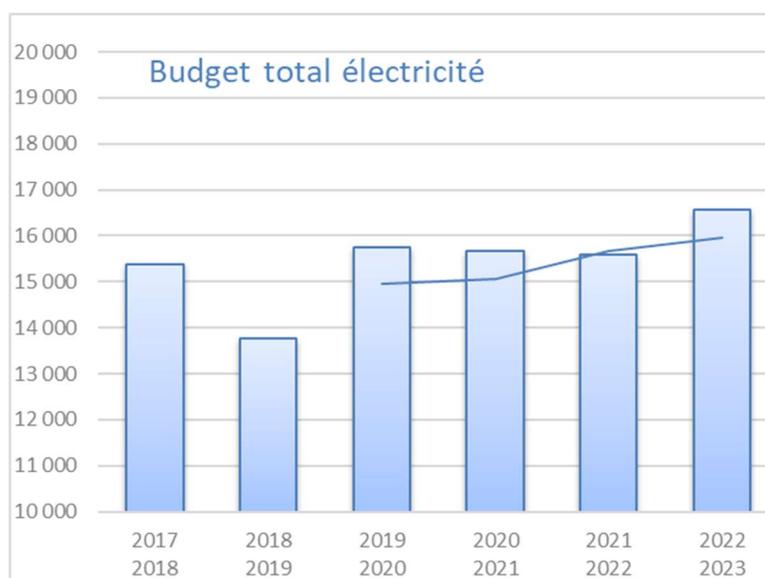
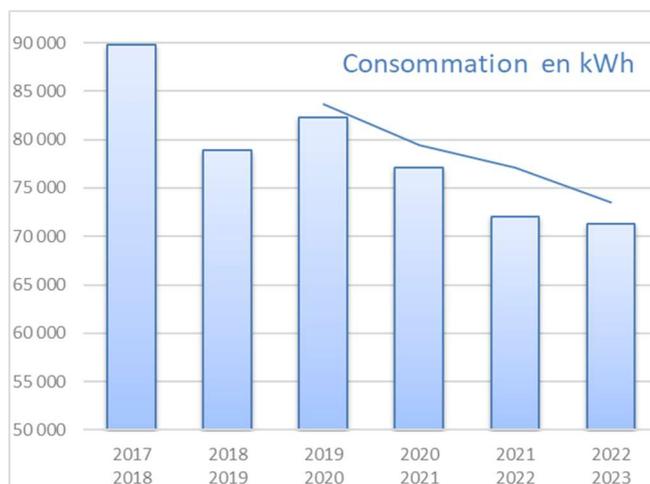
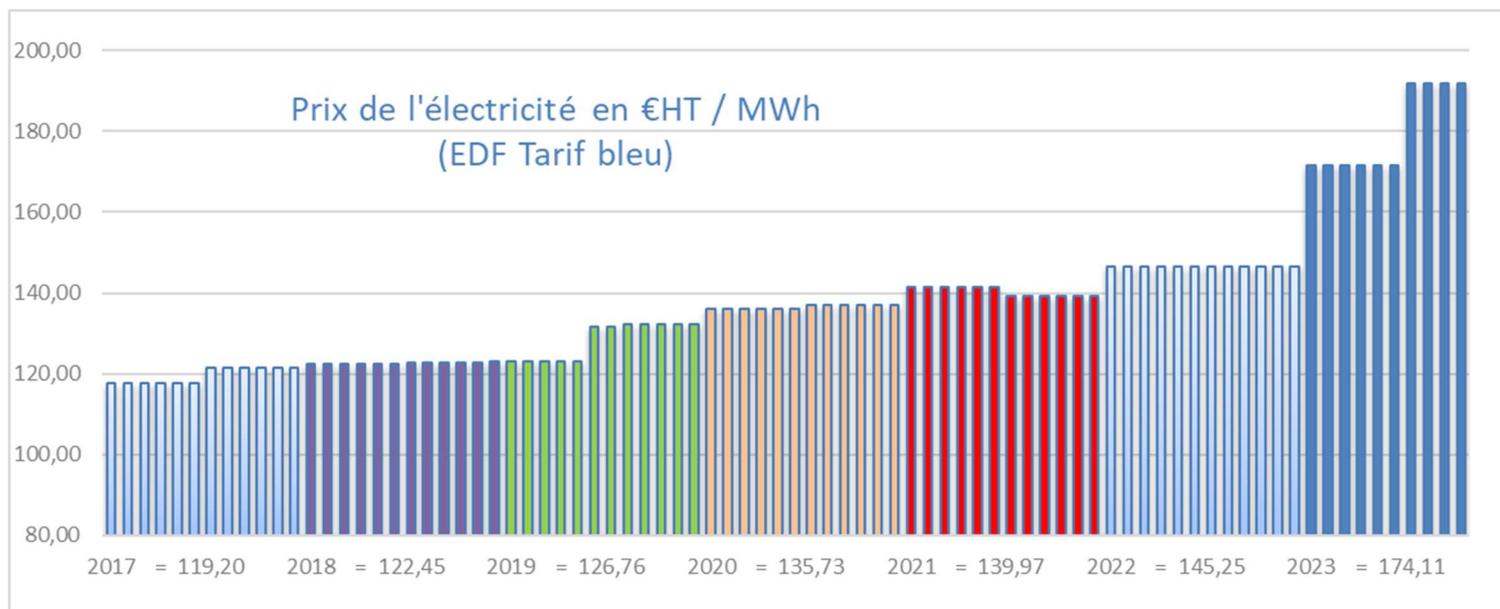
Sur l'exercice 2023/2024, le prix de la molécule passe de 23 à 65€ et le prix du gaz incluant toutes les composantes (abonnement, taxes...) sera aux alentours de 98€ (+70%). Malgré cette hausse, le gaz reste compétitif par rapport à l'électricité qui coûte aujourd'hui 229 €TTC/MWh hors abonnement.

## Chaufferie : Coûts et répartition



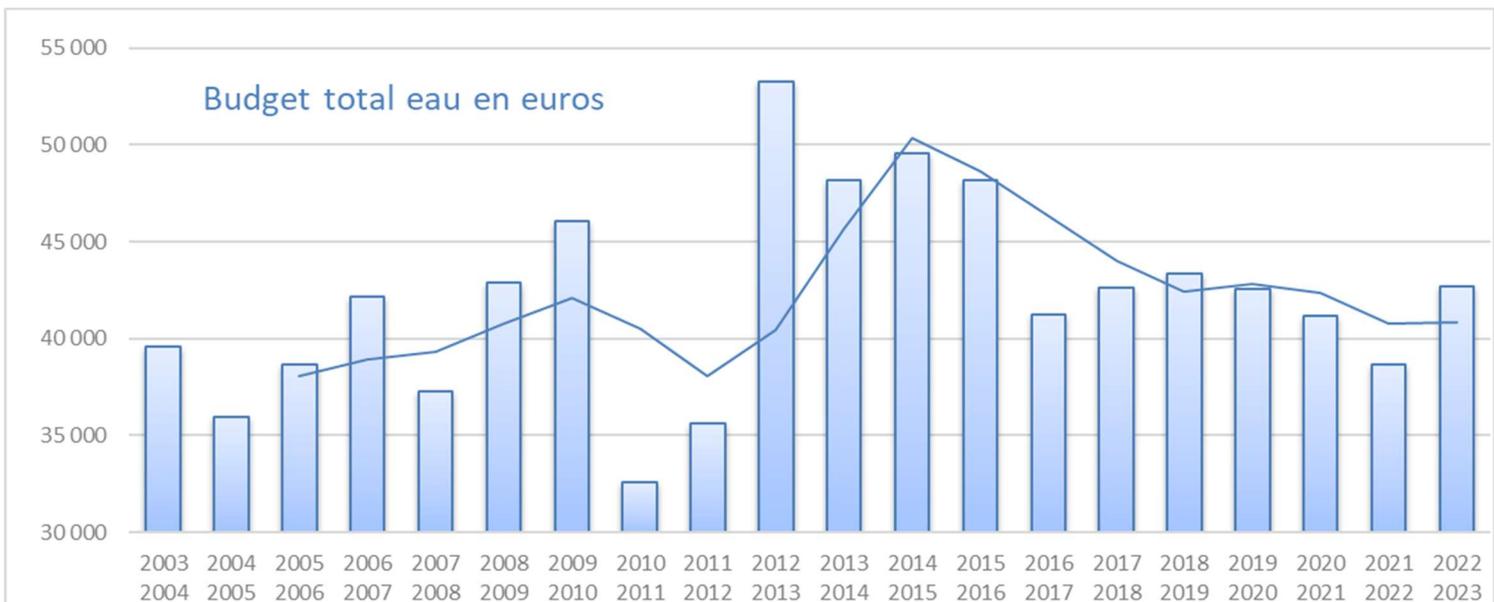
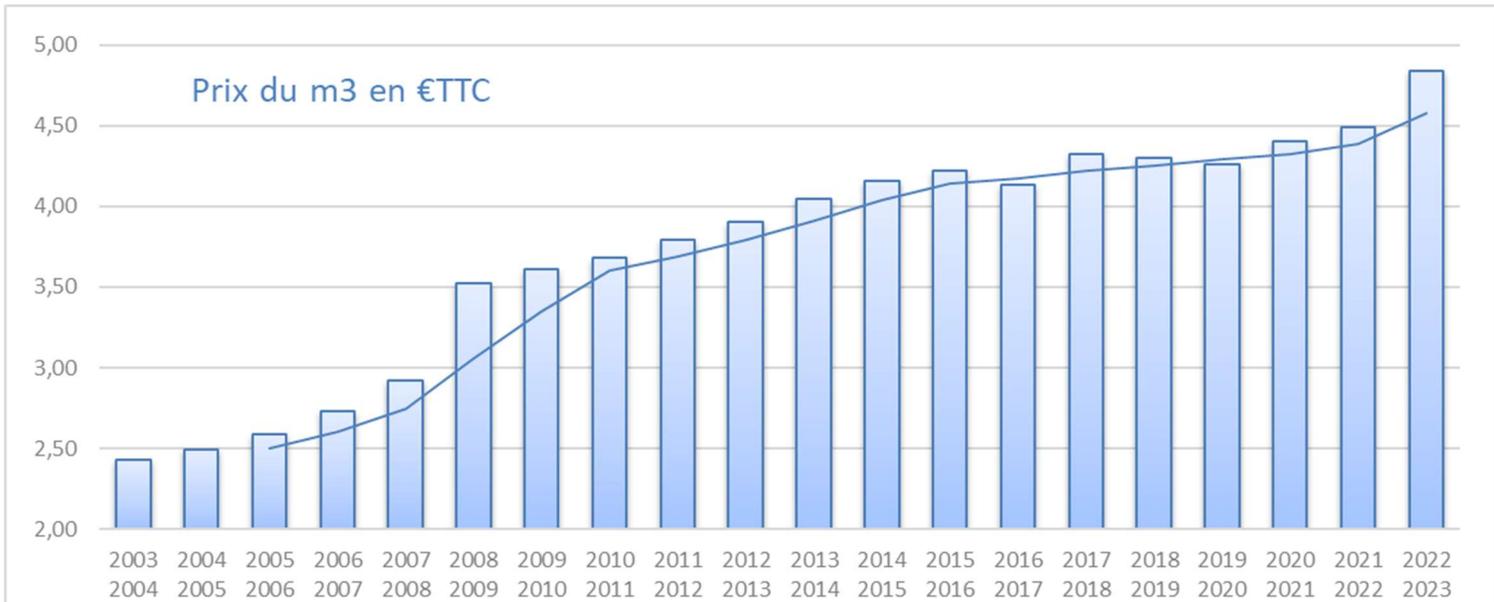
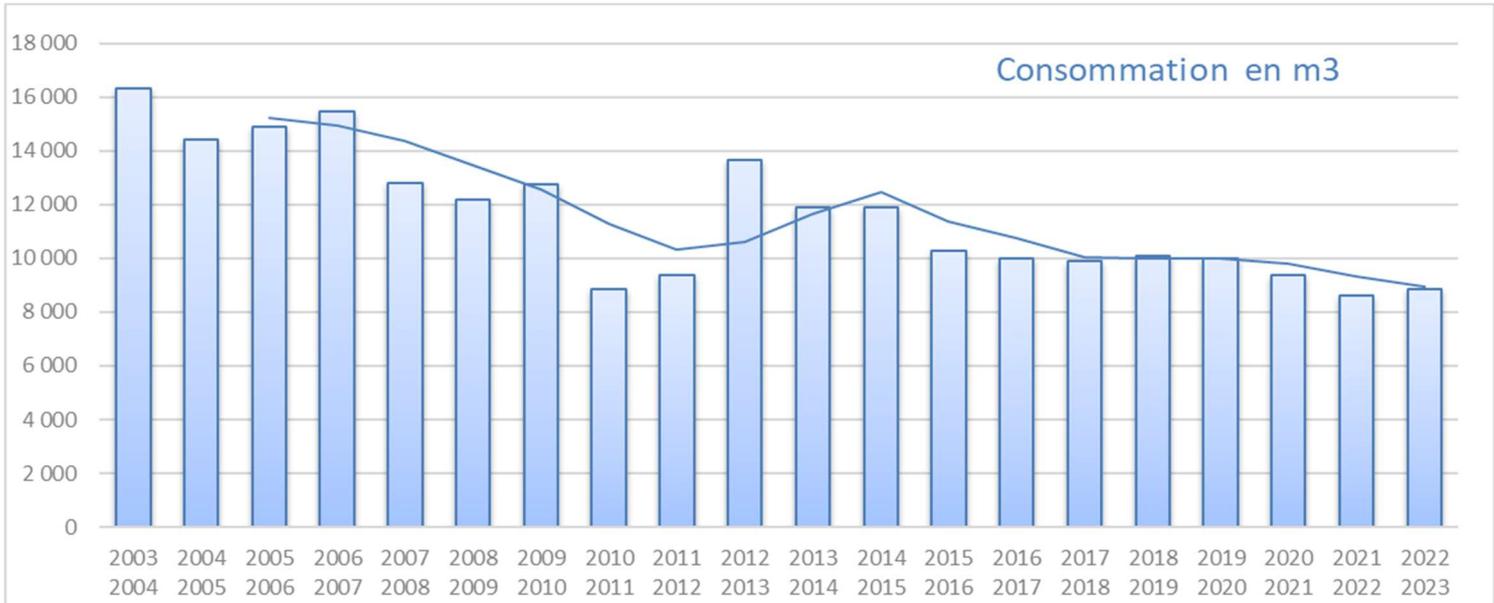
En 2022/2023, le chauffage des habitations a représenté 54% du budget de la chaufferie. La production d'ECS compte pour 27%, tandis que le chauffage fourni au Super U concerne 19%.

## ELECTRICITE : Evolution sur six ans



En 2022/2023, la chaufferie a représenté 53% de la consommation électrique, les bâtiments (éclairage et ascenseurs) 24% et les parkings 23% (dont 1/3 pour le parking extérieur).

## EAU : Evolution sur vingt ans



Résidence Mazeleyre  
Calculs explicatifs pour la répartition des charges  
de l'exercice 2022/2023

**Calcul du prix du m3 d'eau froide : 4,84 €/m3**

Reprise de provision du 30/06/2022 = -2916 m3 pour -13151,16 €  
 Relevé du 28/08/2022 = 4482 m3 pour 20552,91 €  
 Relevé du 03/03/2023 = 4268 m3 pour 20739,43 €  
 Provision au 30/06/2023 = 3000 m3 pour 14580 €  
 Consommation totale sur l'exercice = 8834 m3 pour 42721,18 € TTC  
 Coût moyen sur l'exercice = 4,836 arrondi à 4,84 €/m3

**Calcul du coût combustible du MWh : 58,03 €/MWh**

Total des factures Gaz = 101680,06 € pour 1752,269 MWh  
 Coût moyen sur l'exercice = 101680,06 / 1752,269 = 58,0277 €/MWh  
 Coût hors combustibles (contrats, électricité, entretien) sur l'exercice = 34188,27 €  
 Coût total chaufferie sur l'exercice 2022/2023 = 135868,33 €

**Calcul de la part de chaque usage à partir des compteurs de calorie**

Compteur de calorie Chauffage habitations = 2657,28 - 1871,79 = 785,49 Mwh  
 Compteur de calorie Chauffage U = 997,371 - 717,908 = 279,463 Mwh  
 Compteur de calorie ECS = 1222,487 - 821,676 = 400,811 Mwh  
 Part du chauffage habitation : 53,59%  
 Part du chauffage U 19,07%  
 Part de l'ECS 27,34%

**Calcul du prix du m3 d'eau chaude : 20,79 €/m3**

Coût brut de l'eau froide = 4,836 €/m3  
 Consommation ECS pour les lots d'habitation (somme des relevés des compteurs) = 2329 m3  
 Coût afférent à la production ECS = 135868,33 x 0,2734 = 37146,40 €  
 Coût du réchauffage ECS par m3 = 37146,4 / 2329 = 15,9495 €  
 Coût total du m3 d'eau chaude = 4,836 + 15,9495 = 20,7855 arrondi à 20,79 €/m3

**Imputation chauffage pour Sageau Holding (25910,09 €)**

Consommation sur l'exercice = 279,463 MWh (compteur) soit 19,07% du total  
 Coût afférent au chauffage U = 135868,33 x 0,1907 = 25910,09 €

**Imputation chauffage habitations (72811,84 €)**

Consommation sur l'exercice = 785,49 MWh (compteur) soit 53,59% du total  
 Coût afférent au chauffage habitations = 135868,33 x 0,5359 = 72811,84 €

**Répartition des MWh de la chaufferie**

MWh combustible	1 752		} 72,66%
MWh ECS habitations (2329 m3)	479	27,34%	
MWh chauffage Sageau Holding	334	19,07%	
MWh chauffage habitations	939	53,59%	

**Répartition des coûts de chauffage**

Coût total chauffage	135 868,33		} 72,66%
Coût réchauffage ECS habitations	37 146,40	27,34%	
Coût chauffage Sageau Holding	25 910,09	19,07%	
Coût chauffage habitations	72 811,84	53,59%	